


### EDITORIAL – Mieux vaut prévenir que guérir !




Ce proverbe, fondé sur le bon sens populaire, s'applique aussi aux forêts, à leur protection et à la prévention des incendies. En effet, le risque de feu est latent dans quasiment tous les massifs forestiers de notre département, excepté ceux des Hautes-Cévennes qui y échappent encore. Pourtant, alors que l'actualité de ces dernières semaines montre bien la fragilité des forêts des régions du pourtour méditerranéen, les forêts gardoises s'en sortent plutôt bien, malgré un été parfois caniculaire asséchant sévèrement la végétation. Avec seulement 86 ha/an en moyenne brûlés entre 2012 et 2016, notre département se classe tout de même dans les bons élèves méditerranéens. Jacques Grelu rappelle cependant dans cette édition que le Gard détient le triste record de 4 500 ha de forêts incendiées lors du vaste incendie de septembre 1985. Attisé par un violent vent du nord, le feu a ravagé en deux jours et trois nuits toutes les pinèdes, châtaigneraie et chênaies entre Génolhac et La Grand'Combe, n'épargnant que des bouquets de Cèdres au cœur d'un noir désert de troncs carbonisés.


DFCI et Obligations Légales  
de Débroussaillage

Le Cèdre, grâce à sa tolérance au feu, est l'une des essences phares du Sylvetum du Clos Gaillard dans les Garrigues Nîmoises. Différentes essences y sont testées pour leur capacité à s'accommoder du feu tout en produisant du bois et des paysages.

Journées  
d'informations




Le réchauffement climatique aidant, nos forêts vont devenir de plus en plus sensibles au fléau qu'est le feu, y compris nos forêts d'altitude. On constate déjà les effets de ce réchauffement sur la végétation, notamment sur la châtaigneraie. Aux basses altitudes et en versant sud, elle est fragilisée et devient une proie facile pour l'encre, son ennemi héréditaire, livrant de nombreux espaces à l'embroussaillage, hélas synonyme de feu un jour ou l'autre.



Face à cette situation, si nous baissions les bras, nous ne serions pas de vrais forestiers ayant dans leurs gènes une vision lointaine de l'évolution de la forêt et foi en elle. Par exemple, quand la châtaigneraie à bois n'est pas arrivée à son stade ultime de dépérissement, couper les rejets redonne une deuxième vie aux taillis. Ce phénomène est bien connu. C'est d'ailleurs bien ce que font les castanéiculteurs en « rabattant » les houppiers des vieux vergers mal en point. Et ça marche ! Or, des « donneurs de leçons », peu avertis de la biologie végétale et de la sylviculture, prétendent s'y opposer !

Aides au  
reboisement



Il est également possible de substituer, à n'importe quelle essence affaiblie, des essences plus rustiques qui supporteront mieux un climat chaud et plus sec. On entre là dans le domaine de la sylviculture préventive des incendies qui va bien au-delà de la substitution d'essences. Dans le cadre de l'élaboration du PDPFCI, dont notre Syndicat est partenaire, nous nous sommes engagés à réaliser une fiche technique pédagogique présentant les principes de cette sylviculture appliquée aux peuplements forestiers de notre département.

Les services  
du Syndicat

Enfin, pour conclure, nous, propriétaires forestiers, montrons-nous exemplaires en matière d'obligations liées au débroussaillage. Elles sont rappelées dans ce n°. Les Services de secours sont trop souvent mobilisés pour défendre en priorité maisons, mas ou lotissements parce que leurs propriétaires ne respectent pas suffisamment ou même pas du tout l'obligation de débroussailler. Et pendant ce temps, le feu court les sous-bois ... Et l'on dit ensuite que la défense des forêts contre l'incendie coûte cher ! Vraiment ? ... Si toutes les mesures préventives étaient prises, la facture serait assurément bien moins lourde !

Bonne fin d'été à chacun, d'entre vous, chère et cher adhérent(e) et ... croisons les doigts pour que la pluie vienne enfin !

**Maison de la forêt**  
288 chemin Blatiès  
30 140 BAGARD  
04 66 60 52 67  
06 84 19 18 65



[forestiersdugard@orange.fr](mailto:forestiersdugard@orange.fr)  
[forestiersdugard.com](http://forestiersdugard.com)  
(Inauguré le 6 octobre)

**Francis MATHIEU**  
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard

# DFCI : Historique de la défense



## Paysages anciens cévenols

Aucune région méditerranéenne n'a autant souffert des incendies que les piedmonts cévenols. Mais les feux de forêts ne sont pas les seuls à rudoyer les ruralités. Entre Gard et Lozère, le paysage évolue au fil de catastrophes naturelles : érosion des sols, tempêtes, sécheresses, gelées et maigres récoltes ne permettent aucune assurance de vie continue. Les montagnes sont livrées aux écobuages et aux coupes de taillis à très courtes rotations. La ressource alimentaire est soutenue par la cueillette et par la chasse.

Un refroidissement climatique puissant survient au XIV<sup>ème</sup> siècle, bouleversant les coutumes rurales en moins d'un siècle. Ce phénomène est attesté par la toponymie, qui a laissé des noms de plantations en haute altitude. La vigne et l'olivier se réfugient dans les piedmonts. La limite supérieure des arbres de montagne descend à moins de 1 500 mètres. Chênes et châtaigniers se cantonnent au-dessous de mille mètres.

Il faut imaginer les conditions de vie entre des hivers glacés, de maigres taillis exploités brin à brin par furetage (les « mattes » cévenoles), les écobuages nécessaires à la repousse d'une herbe printanière et des adrets grillés par un soleil implacable. La prévention des incendies n'est encore qu'un dramatique « sauve qui peut ». Le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle a marqué le pic des exploitations de bois résiduels par les maîtres verriers, qui se tournent alors vers le charbon de terre désormais exploitable.



*Usine de briques et boulets de charbon de La Valette - 1903*

## Premières initiatives de protection des forêts Françaises

Les premières mesures préventives des incendies sont instaurées par l'Etat en Aquitaine vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle suite aux grands reboisements français des Landes, de la Sologne et de la Champagne. Les structures de gestion sont portées par des Associations Syndicales Autorisées (ASA), encadrées par plusieurs ordonnances. La prévention des incendies prend une forme officielle après la destruction de 300 000 hectares de forêts dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne entre 1943 et 1949.

L'ordonnance prescrit l'exécution de Travaux d'Intérêt Général pour la mise en valeur des landes, sur une liste de communes dressée par l'Etat, en concertation avec les élus locaux et les propriétaires des forêts. Ces travaux peuvent comporter la construction de routes, pistes forestières, pare-feu et points d'eau. Il est prévu que les ouvrages soient remis à des associations intercommunales constituées sur décret en Conseil d'Etat. L'entretien des ouvrages est confié à des ASA de DFCI sur le modèle prévu par la loi du 26 mars 1924 et la levée de cotisations proportionnelles aux surfaces défendues est possible. Les ASA sont ensuite organisées en août 2004 sous le régime d'établissements publics administratifs.



*Incendies dans les Landes  
(Archives du Ministère de l'agriculture)*

**Jacques GRELU**  
*Ingénieur général du GREF  
Administrateur du Syndicat et du GDF*

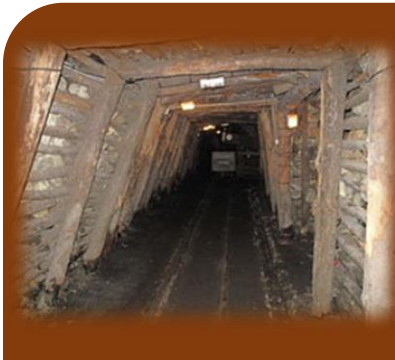




## Le bassin minier : difficile prévention des incendies

Sur l'ensemble du Bassin Centre-midi, les extractions minières ont été souterraines jusqu'en 1986 puis exploitées en découvertes jusqu'en 2004. Les incendies y étaient beaucoup plus fréquents et complexes qu'ailleurs (combustion des terrils). La prévention de ces phénomènes y a toujours été une affaire de spécialistes. La fréquence des incendies y était inséparable de la dissémination des pins maritimes, espèce à couvert clair favorisant la broussaille redoutée pour son inflammabilité. Le Pin maritime n'est pas naturel dans les Cévennes où son implantation remonte à l'exploitation souterraine du charbon, qui nécessitait le boisage des galeries.

Ce bois a la particularité de résister à la flexion : grâce à ses longues fibres, il ne casse que progressivement en émettant de petits craquements, ce qui a sauvé bien des vies.



Les Houillères pratiquaient une sylviculture de récolte, privilégiant l'extraction des meilleures tiges pour le boisage, laissant en place les individus mal formés. Souvent présentée comme un anti-exemple de gestion forestière, cette sélection à rebours a été corrigée par la vigueur des régénérations naturelles. Les outils de prévention y sont beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre. Bien gérée par les forestiers, cette espèce produit aujourd'hui des grumes utilisables. L'ancien bassin minier reste emblématique et respecté, au croisement de la Grande histoire, des tentatives de reboisements inédites, des deux centaines de pièges cachés à cœur de terrils, et de la puissance des extractions à ciel-ouvert que couronne l'imposant château de Portes.



## Prévention en forêt méditerranéenne

Aux origines du dispositif méditerranéen DFCI, de nombreuses difficultés ne permettent pas de construire un dispositif stratégique cohérent : cloisonnement presque infranchissable entre les chantiers, économie forestière peu productive et connaissances scientifiques de l'époque. La création juridique d'un périmètre de protection emblématique se réalisa néanmoins dans le bassin minier, centré sur la commune de La Grand Combe où les nombreux départs de feux ne pouvaient pas être simultanément combattus dans les journées dites « rouges ». Erigé en 1970, ce périmètre qui couvrait presque 20 000 ha démontra rapidement la validité des premiers outils de la prévention armée : une surveillance cohérente recoupée entre quelques vigies, des patrouilles spécialisées de l'ONF, l'identification des acteurs de terrain par les premières radios et la recherche des incendiaires.

Le périmètre expérimental fut malheureusement détruit par un incendie d'une extrême virulence les 9 et 11 septembre 1985. Cette catastrophe montre la fragilité des modèles de défense. L'Etat cherchait alors à comprendre « comment l'on peut brûler 4 500 hectares de forêts constituées en quelques heures ». La réponse à ce drame était pourtant au cœur de l'incendie lui-même : l'auteur criminel (qui ne fut jamais identifié) n'avait laissé aucune chance aux boisements : un allumage à minuit trente dans une combe excentrée, un vent sec soufflant à 85-100 km/h, un air desséché de son humidité jusqu'à 15%, une forêt inaccessible couverte à 75% de pins, sans aucune coupure naturelle, d'où l'importance aujourd'hui du réseau de pistes DFCI.

**Jacques GRELU**

*Administrateur du Syndicat et du GDF*

# La DFCI aujourd'hui



## Les services de l'Etat

La Délégation à la protection en forêt méditerranéenne (DPFM) : met en œuvre la politique DFCI de l'Etat et harmonise son application départementale

Les services forestiers des Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) : déclinent la politique DFCI dans le département via le Plan départemental de protection des forêts.

La Mission zonale de DFCI de l'Office national des forêts : assure la coordination des actions DFCI et de l'ONF.






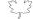
## La DFCI dans le Gard



Le département du Gard compte **258 000 ha de couverture boisée**, avec un taux de boisement de 44 %.

Il fait partie des 32 départements français identifiés dans le code forestier comme faisant l'objet d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI), qui définit la politique de prévention à mettre en œuvre au niveau départemental.

Le PDPFCI a pour objectifs :

-  **de diminuer le nombre de départ de feux de forêts**
-  **de réduire les surfaces brûlées**
-  **de prévenir des risques incendies**
-  **de limiter leurs conséquences**

« Depuis des années, le département réalise des actions d'information et de sensibilisation des Gardois pour les prévenir des risques et connaître les conduites à tenir en cas de sinistres. Pour limiter les dommages, le Gard met un point d'honneur à entretenir ses équipements de défense des forêts contre les incendies (piste, points d'eau, tours de guet, débroussaillage des routes). La forêt méditerranéenne reste fragile et sensible au risque incendie, particulièrement en période estivale où les conditions climatiques accentuent ce phénomène. »

**Denis BOUAD,**

*Président du Département du Gard,  
Propos recueillis dans la brochure  
du site [gard.gouv.fr](http://gard.gouv.fr) :*

*« Les bonnes pratiques du  
débroussaillage à l'emploi du feu ».*



Le PDPFCI 2012-2018 du Gard, approuvé par le préfet, est consultable sur le lien suivant :

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Le-plan-departemental-de-protection-des-forets-contre-l-incendie-PDPFCI>

## Un exemple d'action de votre Syndicat



Dans le cadre de ce PDPFCI, le Syndicat a déposé en 2012 une action sur la sylviculture préventive. Ceci donnera lieu avant la fin du PDPFCI en 2018 à l'élaboration d'une fiche référence sur les techniques

sylvicoles de prévention contre les incendies (élagages à deux mètres du sol, débroussaillage, brûlages dirigés) avec un zonage pour chaque technique sur le département. L'élaboration de cette fiche technique par le Syndicat se fera en collaboration avec divers acteurs forestiers (ONF, CRPF, DDTM, Conseil départemental ...).



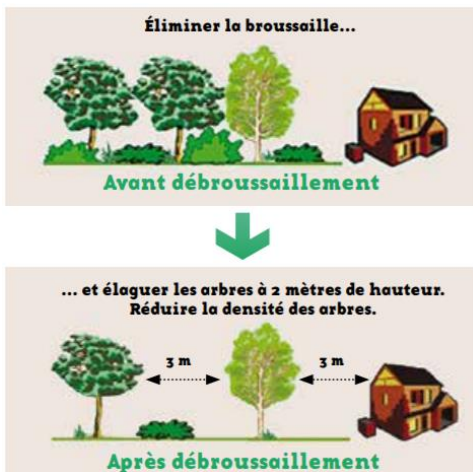
## Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Sur le territoire du Gard, la surface de la forêt privée s'étend sur 186 000 hectares. Il est donc de la responsabilité de chaque propriétaire forestier privé de limiter les risques incendies, en renforçant l'action autour des habitations (à charge au propriétaire de la maison). Votre responsabilité est engagée quand vous allumez un feu (y compris une cigarette), mais également quand vous laissez la végétation pousser ! Débroussailler est une obligation légale. La réglementation impose de débroussailler sur les secteurs de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, ainsi que les 200 mètres autour des zones exposées (Tous les abords des constructions, chantiers, travaux ou installations situés dans ou à proximité des forêts).

### Débroussaillage ? Que dit le code forestier ?

« Concerne les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. »

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 art. (V) Article L131-10]

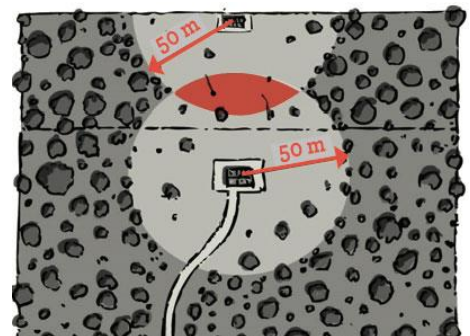


Le débroussaillage inclut :

- ☼ La taille ou la coupe d'arbres ou arbustes pour **espacer les houppiers de 3 mètres** les uns des autres et des constructions
- ☼ La conservation **de bouquets d'arbres** si la surface est inférieure à **80 m<sup>2</sup>** et que la végétation inférieure est éliminée
- ☼ La suppression des arbres ou arbustes **morts ou dépérissants**
- ☼ **L'élagage sur 2 mètres de hauteur** pour les arbres de plus de 6 m de haut et **de 1/3 de la hauteur** pour ceux inférieurs à 6 m
- ☼ L'élimination des déchets de coupe
- ☼ **La tonte de la strate d'herbes** (inférieurs à 50 cm de hauteur)

Les travaux sont à réaliser sur **un périmètre de 50 mètres autour des habitations et sur 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès** lorsqu'elles sont **privées** publiques. Ils sont à la charge du propriétaire de la maison (« celui qui a apporté le risque »). Lorsque le PLU de la commune classe votre propriété en « zone urbaine », vous devez débroussailler l'ensemble de votre terrain.

**Pour les accès privés dans le Gard, un gabarit de 5 mètres de large sur 5 mètres de haut doit être respecté (pour le passage des pompiers).**



### A quelle fréquence ?

Le maintien en l'état des parties débroussaillées est lui aussi obligatoire. Pour cela, des travaux d'entretien sont nécessaires tous les deux ans en fonction de la vitalité de repousse de la végétation (doit rester inférieure à 50 cm).

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à la DDTM du Gard ou vous rendre sur le site internet :

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

# Actualités du Syndicat et du GDF



## Retour sur le Sylvetum du Clos Gaillard



**Rappel** : Ce Sylvetum de 4 ha a pour objectif de démontrer que, grâce à une bonne préparation mécanique du sol (fragmentation de la roche) et à un choix d'essences tolérantes au feu, il est possible de créer en Garrigue des forêts susceptibles de produire du bois d'œuvre et résistantes au feu.

Sur commande de la ville de Nîmes, le GDF a réalisé un inventaire des sept essences (Calocèdre, Cèdre de l'Arizona et méditerranéens, Pins à bois lourd, Pins Salzmann et Sapins de Céphalonie).



Ceci a mis en évidence la réussite des Cypres (*voir photo ci-contre*) et l'échec des Sapins (rougis par la sécheresse) et des Pins à bois lourd (faibles dimensions). Le GDF va donc regarnir les deux parcelles en échec (les individus les plus grands seront conservés) avec des Cèdres de l'Atlas sur le bloc « Sapin » et des Pins noirs d'Autriche sur le bloc « Pins à bois lourd ».



Soyez parmi les premiers volontaires qui vont planter une cinquantaine de Cèdres de l'Atlas et de Pins noirs d'Autriche au Sylvetum du Clos Gaillard à Nîmes. Merci de vous signaler au 04 66 60 52 67.

## Retour sur les aides forestières

### Aides au reboisement : CEVAIGOUAL



Dans le cadre de l'action CEVAIGOUAL, des aides financières spécifiques aux massifs forestiers des Cévennes et de l'Aigoual sont disponibles pour les propriétaires forestiers. Jusqu'à 2018, le reboisement peut être financé jusqu'à 80 % du coût HT du reboisement (*sous conditions*). La surface du projet doit être minimum de 4 ha (îlots de 1 ha au moins), sur des terrains avec des arbres dépérissants (ex : châtaigniers) sur au moins 30 % de la surface. Le projet permet également de financer plusieurs travaux forestiers.

### Bourse foncière

La bourse foncière forestière, proposée en partenariat par ARFOBOIS et le CRPF, permet de regrouper dans une base de données unique et consultable sur Internet de l'ensemble des parcelles forestières privées à vendre ou à échanger en Languedoc-Roussillon.

### Bourse au défrichage

En cas de défrichage, le demandeur de l'autorisation de défrichage doit réaliser des travaux de reboisement sur une surface au moins égale à la superficie défrichée ou des travaux sylvicoles pour un montant équivalent au coût du reboisement.

**Vous pouvez donc déposer un projet de travaux ou reboisement auprès du CRPF, qui pourrait être financé par un demandeur dans le département.**



Contact : CRPF du Gard)  
04 66 60 92 93 – [gard@crpf.fr](mailto:gard@crpf.fr)



Le GDF a signé une convention en 2017 avec Alès Agglomération dans le cadre du projet CEVAIGOUAL pour réaliser gratuitement des diagnostics forestiers sur les communes d'Aujac, Bonnevaux, Le Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas.

Si vous connaissez des propriétaires forestiers intéressés sur ces communes, n'hésitez pas à leur communiquer l'information ! Vous pouvez contacter Rosalie LEFEU au 06 84 19 18 65 ou à [forestiersdugard@gmail.com](mailto:forestiersdugard@gmail.com) ou bien la chargée de mission Ruralité d'Alès Agglomération, Virginie GUIROY [virginie.guiroy@alesagglo.fr](mailto:virginie.guiroy@alesagglo.fr) à Alès au 04 34 24 70 95 ou à Génolhac au 04 66 61 08 34.



## Implication au cœur du CRPF

Article paru dans le journal « Occitanie TRIBUNE » le 16 mars 2017, rédigé par Samantha GAUTHIER :

### GARD - L'AVENIR DE LA FORET ENTRE LES MAINS DES NOUVEAUX CONSEILLERS CRPF

Suite au scrutin de l'élection du 7 février dernier (pour le collège départemental des électeurs) et du 9 mars (pour le collège régional des organisations professionnelles), Mmes Jeannine BOURRELY et Marie-Claude BERJAMIN, ainsi que Mr Francis MATHIEU, ont été élus conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie. Pour les six ans à venir, leur mission sera d'orienter les décisions politiques en matière de gestion forestière, de protection des massifs forestiers, de production et de valorisation de la ressource bois, avec une incidence directe sur l'environnement, l'emploi et l'économie du département du Gard.

#### Qui étaient les électeurs ?

Ceux-ci sont répartis en deux collèges :

- le collège des électeurs départementaux composés de tous les propriétaires de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois et forêts d'une surface totale d'au moins 4 hectares. Dans le Gard, ils sont 5 800 et 26% d'entre eux ont usé de leur bulletin de vote pour élire Jeannine BOURRELY (titulaire) et Marie-Claude BERJAMIN (suppléante). Notons que 26% est le meilleur pourcentage de votants pour les treize départements composant l'Occitanie.
- le collège des électeurs régionaux composés des organisations professionnelles régionales. Francis MATHIEU, président du Syndicat des forestiers privés du Gard est l'un des cinq conseillers élus au titre des organisations professionnelles d'Occitanie.

Ces élections consacrent la fusion des CRPF des deux précédentes régions.

#### Concrètement, quelles seront les premières actions des conseillers ?

Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, établissement public qui a pour objectif d'apporter aux propriétaires forestiers des informations simples et concrètes sur les méthodes de sylviculture, les travaux de plantation, d'éclaircies, d'élagage, de protection, de proposer les formations correspondantes et de prodiguer des conseils en matière de gestion forestière durable afin d'adapter les forêts privées aux changements climatiques et d'optimiser leurs rôles de production de bois, d'épuration de l'air (stockage du CO2 dans le bois), d'épuration de l'eau, d'amélioration des sols, de limitation du risque inondation, de préservation de la biodiversité,...

Chaque Conseil de Centre a pour mission d'agrèer les documents de gestion durable dont doivent être dotés les forêts à partir d'un certain seuil de surface (Plans Simples de Gestion, CBPS et RTG) en veillant à une double exigence : le respect du code forestier et la conformité au Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Le conseil oriente aussi la politique de formation (FOGEFOR) assurée par le CRPF.

Cette année, le Programme National Forêt Bois est transposé dans chaque région. Ainsi les conseillers des CRPF joueront un rôle majeur dans l'écriture puis la mise en place de ce programme qui sera adapté aux spécificités de la région.

Signalons que les forêts privées de notre département représentent 75% de la superficie totale des forêts du département du Gard.



## Un site personnalisé pour les propriétaires



JE ME FORME POUR MES BOIS

<http://www.jemeformepourmesbois.fr>



Partager cette page



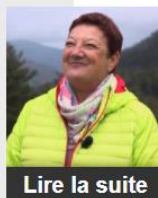
ACCUEIL	JE DÉBUTE !	POTENTIEL DE MA FORÊT	ENTRETIEN DE MA FORÊT	VENTE DU BOIS	MULTIFONCTION DE MA FORÊT	DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
---------	-------------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------------	---------------------------

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), en partenariat avec FRANSYLVA et l'association FOGEFOR ont créé un site à destination des propriétaires forestiers privés. Son objectif est de vous fournir, ainsi qu'aux formateurs, enseignants et grand public, des outils pédagogiques simples et attractifs permettant de connaître les bonnes pratiques de gestion et de protection de la forêt privée en France.

Le site va s'enrichir petit à petit, pour couvrir l'ensemble des thèmes de la gestion forestière. Chaque ressource est présentée avec un pictogramme qui indique son niveau d'approfondissement : « je découvre », « j'apprends » et « je réalise ».

**MARIE-CLAUDE, PROPRIÉTAIRE DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

« Tous les petits propriétaires devraient pouvoir se regrouper et entretenir leur forêt »



Lire la suite

Le site propose également plusieurs portraits de propriétaires forestiers dans toute la France.

# Services du Syndicat et du GDF



## Visites personnalisées gratuites et journées d'information

### Journées d'information près de chez vous

Le Syndicat organise une fois par an une réunion technique dans votre secteur (Cévennes alésiennes, Vallée des Gardons, Garrigues, Viganais). Une invitation vous est alors transmise (par email ou par courrier à votre demande). Les thèmes de ces réunions sont divers (aides, actualités, ...). N'hésitez pas à nous faire remonter vos souhaits de thèmes !

En novembre 2016, une journée « Actualités et aides » s'est tenue au Chambon et une journée « Nouvelles technologies » a eu lieu en juin 2017 à Mandagout.

### Visite-conseil annuelle gratuite

En tant qu'adhérent du Syndicat, vous bénéficiez d'une visite-conseil gratuite de votre propriété forestière. Lors de cette visite, l'ingénieur du Syndicat vous prodigue des recommandations sur la gestion de votre forêt, en fonction de vos objectifs (agrément, financier, paysager). Cette rencontre est également l'occasion pour vous de poser toutes vos questions, par exemple sur les aides forestières. Suite à la visite, vous recevez un compte-rendu détaillé avec les personnes ressources à contacter.

## Et les prochaines réunions ?

### Automne 2017

Venez à la rencontre d'un propriétaire forestier engagé dans la gestion active de sa propriété ! Ce sera l'occasion de poser vos questions sur la gestion irrégulière des forêts.

Cévennes  
Alésiennes

### 24 novembre 2017

Soyez parmi les volontaires qui vont planter une cinquantaine de Cèdres et de Pin noir d'Autriche au Sylvetum du Clos Gaillard à Nîmes !  
Merci de vous signaler au 04 66 60 52 67.

Garrigues



## Location de goulottes de débardage

Cette méthode de débardage rappelle les techniques ancestrales d'exploitation, notamment celle du lançage, qui consistait à lancer les bois dans la pente.



Le principe est simple ; il consiste à faire glisser les bois dans des conduits en plastique et à les entraîner dans la pente jusqu'à un véhicule de transport.

Les goulottes permettent de débarder des bois de diamètre inférieur à 20 centimètres (ou fendus) sur des pentes très faibles à fortes (entre 5 et 40 %), sur une distance maximale de 60 mètres. L'impact sur le milieu est réduit, tant au niveau paysager en limitant la création de tires de débardage qu'au niveau écologique en évitant le tassement des sols par les engins forestiers.

Cet outil, mis à la disposition des propriétaires par le Syndicat des Forestiers Privés du Gard, est particulièrement adapté pour des coupes de bois de chauffage ou de piquets sur des parcelles en pente. Le Syndicat possède et loue 15 goulottes de 4 mètres et une de 2 mètres.

### Location des goulottes pour les adhérents du syndicat

#### PRIX LOCATION (à l'unité) :

0,5 € par jour

2 € par semaine

6 € par mois

#### CAUTION :

50 € par goulotte

Réservation et renseignements au 04 66 60 52 67  
ou par mail à [forestiersdugard@orange.fr](mailto:forestiersdugard@orange.fr)





## Du nouveau dans l'équipe technique



### Florian HULIN cède sa place à Rosalie LEFEU

Après trois années de bons et loyaux services, votre technicien Florian HULIN quitte son poste pour convenance personnelle. Il est remplacé par Rosalie LEFEU, ingénieure agronome forestière diplômée de Bordeaux Sciences Agro.

Deux mois de tuilage (novembre et décembre 2016) ont permis à Florian de transmettre un maximum d'informations à Rosalie, qui est désormais votre référente technique depuis le 1er janvier 2017. Le numéro de portable n'a pas changé et elle est donc joignable au 06 84 19 18 65.

## Escapades nature

Quand la forêt révèle ses couleurs...

**Dates :** 11 et 14 octobre 2017

**Lieu :** Saint Jean du Gard

**Public :** ouvert à tous

**Animateurs :** Pierre VIREVAIRE et Rosalie LEFEU

**Description :** Découvrez la beauté automnale de la forêt cévenole. Vous ferez la connaissance des multiples essences qui la compose, leurs origines, caractères botaniques, besoins et méthodes de culture. Venez également découvrir quelques sculptures du propriétaire disposées ici ou là au sein de la forêt.



*Le programme des escapades nature contient bien d'autres sorties qui sont mises en place par diverses associations locales. La brochure de ces escapades est*

*disponible dans nos bureaux et dans la plupart des offices du tourisme.*

*Pour obtenir davantage d'informations et pouvoir réserver, veuillez contacter le 04 66 85 17 94 ou envoyer un mail à l'adresse [escapadesnature@gmail.com](mailto:escapadesnature@gmail.com)*

## Et pour 2018 ?

### Arbres de tous pays

**Dates :** mai 2018

**Lieu :** Saint Jean du Gard

**Public :** initiés

**Animateurs :** Jeannine BOURRELY

**Description :** La forêt de Banières, et ses nombreuses espèces importées, fait découvrir pas moins de 50 espèces d'arbres, aux différentes vertus aromatiques, mellifères, médicinales... Vous aborderez les techniques de gestion forestière permettant de concilier les différents rôles du milieu forestier (fixation des sols, production de bois, préservation de la biodiversité, ...).

### Le monde vivant de la forêt

**Dates :** été 2018 (juillet et août)

**Lieu :** Saint André de Valborgne

**Public :** ouvert à tous

**Animateurs :** Bernard CABANNES

**Description :** Venez découvrir les arbres (origine, écologie, symbolique, vertus, débouchés des bois ...) et les animaux sauvages qui peuplent nos forêts et apprenez à voir la main cachée de l'homme qui la gère discrètement depuis des siècles.



## Outils de communication

Communiquer est une évidence pour se faire connaître et reconnaître mais communiquer efficacement ne s'improvise pas. Aussi, grâce à FRANSYLVA (notre Fédération nationale des Syndicats de Forestiers Privés), nous avons la possibilité de nous faire conseiller et appuyer par Pauline Martin (chargée de mission « mobiliser » à FRANSYLVA) et le cabinet OHWOOD spécialisé dans la communication forestière, par l'intermédiaire de Samantha Gauthier.

Indépendamment, les Conseils d'administration de nos organisations ont décidé la modernisation de nos outils de communication (logo, gazette, brochure, site internet, Facebook, Twitter...) et confié cette mission à Rosalie Lefeu, notre nouvelle ingénieure forestière.

## Soyez les relais de notre communication !

Nous sommes quasiment 500 propriétaires à adhérer au Syndicat des Forestiers Privés du Gard et, simultanément, à son bras technique le Groupement de Développement Forestier Gardois.

En vous rendant sur notre nouveau site (<http://forestiersdugard.com>) inauguré le 6 octobre pour l'AG et en consultant les rapports d'activités annuels, les PV des Conseils d'administration, vous serez édifiés sur le nombre d'instances où nous devons porter la voix des forestiers privés du département, sur les actions menées et sur nos propositions et revendications.

Pour cela, nous avons besoin de bonnes volontés et de moyens. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe et y mettre à disposition vos compétences, votre dynamisme, votre énergie et un peu de votre temps, n'hésitez pas à faire acte de candidature. Notre prochaine assemblée générale, le 6 octobre prochain à Anduze, l'examinera.

Par ailleurs, vous devez sans doute connaître (dans votre famille, vos amis, votre entourage) des propriétaires forestiers « orphelins ». Engagez-les sans tarder à rejoindre notre famille.

*Francis MATHIEU, président du Syndicat*

# 6 octobre 2017 : Assemblées générales Célébration des 50 ans du Syndicat

## Un site internet inauguré pour l'AG

Le Syndicat s'est associé à des professionnels de la conception de sites internet pour créer un nouveau site adapté aux adhérents et plus lisible, qui sera consultable sur les supports de communication (ordinateurs, smartphones, tablettes). Il sera présenté et inauguré lors de la célébration des 50 ans du Syndicat le 6 octobre 2017.

<http://forestiersdugard.com>

## Un nouveau logo commun au Syndicat et au GDF !



 Syndicat Forestier du Gard  
@SyndicatForet30

Suivez-nous pour  
connaître toutes les  
actualités



Syndicat\_Forestier30  
@SyndicatForet